

Mai 07

■ Le Groupe Entreprises

Quelle place et quel développement pour l'industrie en Val-de-Marne ?



position

« L'usine » et « l'atelier », dans un Val-de-Marne désormais intégré au cœur de l'agglomération francilienne et densément urbanisé, sont remis en cause. Des motivations environnementales ou économiques, avancées par les riverains, parfois relayées ou même favorisées par la collectivité locale, invitent à la désaffection progressive des emprises industrielles.

Le groupe entreprises a souhaité alerter sur cette évolution, en raison de ses conséquences économiques, sociales mais aussi urbaines, et suggérer des pistes d'actions, en sensibilisation, en action foncière et en aménagement... pour, sans en méconnaître les contraintes, préserver une place en Val-de-Marne pour l'industrie.

Groupe entreprises du Conseil de développement du Val-de-Marne :

- François BALLETT, Directeur du Centre de Recherche de Vitry-Alfortville, SANOFI-AVENTIS
- Antoine BAULE, Président du Directoire de BIO SPRINGER
- Jean-Jacques DEBONO, Directeur de ressources humaines, ESSILOR International
- Bertrand DELARBRE, Directeur EDF GDF Distribution, centre de Villejuif
- Pierre COPPERE, Président Directeur Général de PERNOD
- Clem GARVEY, Président Directeur Général, NRG France
- Dominique GIRY, Président du Conseil de développement du Val-de-Marne
- Pierre LEFORT, Président du Directoire de la SOGARIS
- François MARTEL, Notaire
- Georges NECTOUX, Vice-président CCIP - Délégation du Val-de-Marne
- Christian PEPINEAU, Président Directeur Général, PARIS SELECT ; Président de la CCIP-Délégation du Val-de-Marne
- Olivier SCHILLER, Directeur Général de SEPTODONT
- François SOMMERVOGEL, Président Directeur Général, DeAConseil

Cette « Position » a été établie :

* à partir des expériences et les réflexions propres aux membres du groupe entreprises du CODEV, regroupant les dirigeants de certains des plus grands sites « industriel » val-de-marnais, lesquels, par leur diversité, reflètent la variété et les mutations de ce secteur d'activité en Ile-de-France :

- BIO SPRINGER à Maisons-Alfort
- ESSILOR, à Charenton, Vincennes, Créteil et Saint-Maur-des-Fossés
- PERNOD à Créteil
- SANOFI-AVENTIS à Vitry-sur-Seine et Alfortville
- SEPTODON à Saint-Maur-des-Fossés

* à partir de celles échangées lors d'une rencontre tenue dans les locaux de Bio Springer, le 13 mars 2006, avec d'autres acteurs industriels val-de-marnais :

- Alain BRIGNOU, Président de JTEKT HPI
- André FERRAS, Directeur général de LA BROCHURE INDUSTRIELLE TEM
- Hubert LAFONT, Président du directoire de BARBARA
- Philippe MOUGIN, Directeur de CENEXI
- Grégoire NOLLET, Responsable du site de Vitry-sur-Seine d'AIR LIQUIDE ENGINEERING
- Jean-Luc GUILLAUME, Directeur des ressources humaines de la SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS NUCLEAIRES (SODERN)

* elle s'est nourries également des contributions de

- Dominique THIEBAULT, doyen de la Faculté des Sciences économiques et de gestion (Université Paris XII) : « Firms et rapports au territoire », juillet 2006,
 - Isabelle MALEYRE, directeur du département Economie (Université Paris XII Val-de-Marne), « L'industrie en Val-de-Marne », mai 2006,
- qui ont bien voulu accompagner les travaux du groupe entreprises du CODEV.

* elle a pu s'appuyer enfin sur plusieurs travaux, récents ou plus anciens, parmi lesquels :

- Jean-Louis BEFFA, Pour une nouvelle politique industrielle, rapport au président de la République, La Documentation française, janvier 2005 ;
- CESR / Isabelle DROCHON, L'industrie en Ile-de-France : son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région, avis du CESR, rapport préparé par Isabelle Drochon au nom de la commission de l'emploi et du développement économique, octobre 2005 ;
- Elisabeth BORDES-PAGES, L'industrie dans la ville, IAURIF, 1999.

Rédaction :

François LOSCHEIDER, délégué général du Conseil de développement du Val-de-Marne

Sommaire

Introduction	■	4
<hr/>		
1 Les enjeux de maintien, voire du développement, d'un secteur industriel en Val-de-Marne	■	9
<hr/>		
Un enjeu économique, global et départemental	■	9
<hr/>		
Une nécessité sociale	■	11
<hr/>		
2 Des premières pistes de travail pour favoriser le maintien d'un tissu d'activités industrielles en milieu urbain dense, en Val-de-Marne	■	13
<hr/>		
Des secteurs industriels qui peuvent, en Val-de-Marne, fonder une « stratégie industrielle » : santé ; agro-alimentaire ; éco-industries...		
<hr/>		
Trois pistes de travail :		
<hr/>		
Réconcilier l'industrie et l'habitant	■	13
<hr/>		
Dédier durablement des espaces au développement des activités industrielles	■	15
<hr/>		
Favoriser une politique départementale d'accompagnement dans les démarches de résolution des contraintes environnementales	■	17
<hr/>		

Introduction

■ Un Val-de-Marne de moins en moins industriel

L'Ile-de-France est la 1ère région industrielle française, en emplois et en contribution à la valeur ajoutée industrielle. Mais l'industrie en Ile-de-France est également un secteur qui se transforme rapidement : tertiarisation, délocalisation des activités industrielles les plus traditionnelles, diminution de l'emploi et gains de productivité...

L'emploi industriel ne représente plus que 13,1% des emplois en Ile-de-France (contre 18,2% au plan national)¹. Concomitamment, les emprises industrielles ont fortement diminué en Ile-de-France². Cette diminution est corrélée d'une modification de la géographie francilienne, notamment un glissement des pôles d'activité secondaire vers la périphérie de l'Ile-de-France.

Dans ce contexte régional, le Val-de-Marne n'a pas été et n'est pas un territoire de fort potentiel industriel.

L'industrie en Val-de-Marne représente de l'ordre de 8% des établissements (2 400 établissements) et de 11,2% des emplois salariés privés (36 140 emplois)³.

De plus, il est en forte régression. En 1993, selon les mêmes données, l'emploi industriel représentait 11% des établissements et 18% des emplois. En 10 ans, la diminution, en nombre d'emplois et en nombre d'établissements, est de 30%.

■ Un secteur industriel aux contours incertains et en évolution

Cette « tertiarisation » est encore plus accentuée, si l'on considère, plutôt que le secteur, le type d'activité conduit dans l'établissement situé en Val-de-Marne. Pernod est une parfaite illustration des tendances de la transformation du tissu industriel en Val-de-Marne. Les activités de production qui étaient conduites sur le site de Créteil ont été déplacées. Il demeure le siège, des services administratifs et commerciaux, des activités de logistique... La Défense – pour prendre un exemple situé en dehors des limites départementales – est le premier pôle industriel d'Ile-de-France : pour autant, les activités qui y sont implantées ne sont pas de fabrication.

L'évolution des métiers industriels franciliens reflète une spécialisation progressive sur les fonctions centrales au détriment des fonctions productives. En Ile-de-France, 27% des emplois industriels sont cadres ; en Région ce taux est de 10%. En Ile-de-France, 33% des emplois industriels sont ouvriers ; en Région ce taux est de 62%⁴. En première couronne parisienne, 1 emploi industriel sur 2 est situé « hors usine »⁵.

¹ INSEE, RGP 1999, population active au lieu de travail (pour le Val-de-Marne, le taux est de 10,1%).

² -40% de 1982 à 1994, soit un rythme de -130 ha par an (Elisabeth Bordes-Pagès, IAURIF, 1999)

³ Statistique annuelle de l'emploi salarié par zone géographique, UNEDIC 2004.

⁴ Données rappelées par Isabelle Drochon, L'industrie en Ile-de-France : son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région, rapport au CESR préparé par Isabelle Drochon au nom de la commission de l'emploi et du développement économique, octobre 2005

⁵ Elisabeth Bordes-Pagès, IAURIF, 1999

Ce tableau est à corriger toutefois avec la prise en compte des emplois qui sont « de nature industrielle » sans pour autant être rangés, statistiquement, dans le secteur secondaire. « L'atelier », « l'usine » et « l'activité ouvrière », notamment dans la Vallée de la Seine, ressortent également d'autres catégories statistiques : services à la population (usine d'incinération) ; services aux entreprises (sous-traitance industrielle, réparation, routage...) ; logistiques transports (plates-formes logistiques, chantiers SNCF...). En outre, les mutations de l'industrie, comme par exemple l'externalisation des activités non spécifiques au « cœur de métier » ou le recours croissant à l'intérim ont eu pour conséquence de transférer des emplois d'une catégorie statistique à l'autre, en l'occurrence vers le service à l'entreprise (tertiaire)⁶.

Ce panorama doit encore intégrer la grande diversité des secteurs industriels : des industries traditionnelles, automobiles, chimiques... aux « jeunes pousses biotech » l'écart est grand, ainsi que la nature des questions que peuvent poser leurs implantations dans un tissu urbain.

■ Une place, encore, pour l'industrie en Val-de-Marne ?

Certes, le Val-de-Marne – aujourd'hui, mais aussi par le passé – est un territoire de « services » (activités tertiaires, de commerce de gros, services logistiques, services urbains...) plus qu'un territoire de « production », comme l'est et l'a été, par exemple, la Seine-Saint-Denis.

Toutefois, le déclin de l'industrie, que l'on constate de façon générale en France et notamment en Ile-de-France et dans les départements de première couronne, est plus marqué dans notre département.

La question du maintien et du développement des activités industrielles en 1ère couronne parisienne est posée. Le tissu urbain s'est densifié, va se densifier encore, et la mixité « industrie – ville » pose problème.

La crise industrielle et le déclin de certaines activités traditionnelles, mais plus encore le desserrement de sites enchâssés dans un tissu urbain devenu trop dense ou l'évolution des contraintes environnementales et urbaines et plus généralement de la perception, par le grand public, du voisinage de sites industriels, ont favorisé cette désaffectation progressive en zone dense de nombre d'emprises affectées aux activités industrielles.

Les questions posées, au local, par l'insertion des activités industrielles dans les tissus urbains denses (réactions et plaintes des voisinages face à des activités qui peuvent générer des nuisances, des circulations ou qui peuvent avoir une incidence négatives sur les valeurs foncières), induisent un mouvement inéluctable de délocalisation des derniers vestiges industriels val-de-marnais.

Bien souvent, les collectivités locales ont choisi d'accompagner les évolutions du tissu d'entreprises en favorisant une reconversion de leur territoire et, au fur et à mesure du départ des grands établissements industriels, en suscitant de nouveaux projets urbains, privilégiant bureaux et logements ou encore zones commerciales.

Ces réactions du voisinage et ces postures ne favorisent pas le maintien dans le département des établissements industriels qui y sont implantés. Elles peuvent inciter leur responsable à rechercher une implantation en plus lointaine couronne parisienne (voire en région) et, ce faisant, à profiter des opportunités de valorisation de leur foncier.

⁶ Au total, plus du quart des emplois en « usines ateliers » relèvent d'établissements non industriels (Elisabeth Bordes-Pagès, IAURIF, 1999).

■ Une nouvelle priorité nationale et régionale

On aurait pu conclure du constat précédent la fin programmée du secteur industriel national et francilien.

Pour autant, il faut relever :

- que le déclin de l'industrie en Val-de-Marne est concomitant avec des maintiens d'effectifs ou progrès dans d'autres territoires de l'Ile-de-France comme les Yvelines.

Alors qu'en Ile-de-France les emplois industriels ont baissé entre 1994 et 2004 de -19% et, en Val-de-Marne, de -30%. Ils croissent de +14% dans les Yvelines.

L'emploi industriel se desserre, de la zone dense de l'agglomération francilienne vers la grande couronne. Les grands sites industriels, qui marquaient le tissu urbain de nombre de villes de première couronne, se sont progressivement éloignés et relocalisés en seconde couronne et aux franges de l'Ile-de-France.

- qu'il intervient à un moment où le redéveloppement industriel, dans les politiques nationales, mais également dans les politiques régionales, redevient prioritaire.

Le rapport de Jean-Louis Beffa « Pour une nouvelle politique industrielle » (2005) rappelle la nécessité pour une économie d'un secteur industriel solide, pour son équilibre commercial, pour la croissance et parce qu'elle porte pour l'essentiel le développement des services aux entreprises. Mais ce rapport illustre également la reconnaissance de ce rôle, aujourd'hui, par les pouvoirs publics⁷.

La mise en place, dans le prolongement de ses préconisations, de l'Agence de l'innovation industrielle et des pôles de compétitivité, témoigne de cette importance accordée aujourd'hui à la politique industrielle.

L'industrie apparaît également en bonne place dans les axes de développement économique promus par la Région Ile-de-France, dans ses premières orientations pour le SDRIF⁸. Ceux-ci relèvent des gisements économiques et sociaux de développement dans notamment trois domaines : le secteur agroalimentaire ; les filières éco-industrielles ; les secteurs industriels soutenus dans les pôles de compétitivité (électronique, logiciels, image, biotech et santé, automobile, aéronautique)⁹.

En outre, dans son futur schéma directeur, « La Région veut créer les conditions favorables à un développement de l'emploi en :

- diffusant les effets d'entraînement des pôles de croissance ;

- exploitant tous les gisements de développement économique pour créer de l'emploi, notamment dans le domaine des économies de proximité par le renforcement des pôles de services ;

- maintenant une diversité des fonctions économiques à une échelle compatible avec les exigences d'optimisation de la répartition spatiale des activités économiques ;

- préservant et développant l'outil industriel francilien, en confortant ses potentiels de croissance liés à l'innovation et à la recherche, favorisant la diffusion de toutes les formes de l'innovation, facilitant l'accès à la ressource humaine et aux moyens financiers ;

⁷ « L'industrie est essentielle pour l'avenir de la France et de l'Europe, car l'industrie demeure la base du dynamique économique, par son effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité. Elle représente 20% de notre richesse nationale – 40% avec les services qui lui sont liés. Elle est à l'origine de 80% de notre effort de recherche et de plus des quatre cinquièmes de nos exportations » (Lettre de mission à Jean-Louis Beffa du président de la République Jacques Chirac, le 30 septembre 2004)

⁸ « Une vision régionale pour l'Ile-de-France – Les orientations de la Région pour la révision du schéma directeur » Juin 2006

⁹ Idem, page 14

- veillant à la diversité des fonctions urbaines (logements, services, productions, transports) ;
- encourageant l'entrepreneuriat pour lequel les conditions d'implantation jouent un grand rôle. »¹⁰

Enfin, le Conseil Economique et Social Régional insiste également sur ce point : « La place de l'Ile-de-France parmi les meilleures régions européennes sera plus facilement préservée si la Région parvient à faire cohabiter durablement toutes les composantes de l'industrie, la recherche, la conception, les états-majors, mais aussi les sites de production »¹¹.

■ La « Position » du groupe entreprises est que le déclin de l'activité industrielle dans le Val-de-Marne n'est ni souhaitable, ni inéluctable.

Sans méconnaître les appréhensions, voire les conflits d'intérêt, que peuvent provoquer les présences de certaines activités industrielles – notamment celles qui sont les plus traditionnelles – dans un secteur urbain de l'agglomération parisienne qui ne se situe plus dans les faubourgs mais dans le « zone dense et centrale de l'agglomération », la réponse du groupe entreprises à la première question est clairement négative (cf partie 1). L'essor économique du Val-de-Marne passe aussi par le maintien voire le développement de ses activités industrielles.

Il reprend ainsi à son compte les orientations proposées pour le nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France.

Mais ces orientations ne font pas (ou pas encore) une politique et omettent de traiter toutes les questions posées, au local, par l'insertion des activités industrielles dans les tissus urbains denses (réactions et plaintes des voisinages face à des activités qui nécessitent des transports lourds, qui peuvent générer des bruits ou des odeurs de moins en moins tolérées¹², qui marquent les paysages urbains ; crainte d'une moins-value économique par les propriétaires riverains ...). Ces questions – et, peut-être plus encore, leur gestion ou plutôt leur absence de gestion par la collectivité locale - ne favorisent pas le maintien dans le département des établissements industriels qui y sont implantés.

L'objet de cette contribution, en conséquence, est d'apporter des éléments de propositions qui permettront, si l'on pense qu'un maintien de l'activité industrielle en Val-de-Marne est

¹⁰ Idem, page 72

¹¹ Isabelle Drochon, L'industrie en Ile-de-France : son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région, rapport au CESR, octobre 2005, page 62. Voir aussi page 68 « Nous sommes convaincus que le développement durable des territoires passe par l'existence de zones mixtes (activités et logement) intégrant les activités industrielles. Les collectivités, régionales et locales, ont un rôle important à jouer en matière d'accompagnement des entreprises vers une réduction des nuisances éventuelles générées ainsi qu'en matière de concertation locale avec les riverains pour une meilleure acceptation de ces activités. Des solutions comme les hôtels d'entreprises ou les plans de déplacement d'entreprises peuvent être développés. (...) A l'échelle de la région, il faut veiller à un développement équilibré des territoires et notamment au rééquilibrage économique sur l'est francilien. Le développement des pôles d'excellence doit être un outil au service de cet objectif. La politique régionale de disponibilité du foncier devra aussi intégrer les problématiques liées à l'implantation des industries. Ces problématiques sont au cœur des réflexions sur la révision du SDRIF, qui devrait intégrer, plus que par le passé, un volet de développement économique porteur du développement des territoires ».

¹² L'ODES 94 (Observatoire départemental des nuisances sonores) engage une étude sur les bruits industriels, mesurés et/ou perçus.

souhaitable, d'affirmer aussi que son déclin n'est pas inéluctable et, qu'à l'échelle d'un département, des actions peuvent être conduites pour le contrecarrer (cf partie 2).

Au-delà, l'objectif de cette « Position » est d'ouvrir le débat, de favoriser les prises de conscience et les mobilisations sur cet enjeu important pour le Val-de-Marne.

1 | Les enjeux du maintien, voire du développement, d'un secteur industriel en Val-de-Marne

Au niveau national, l'enjeu de la préservation et du développement d'un secteur industriel a été perçu et des réponses commencent à être apportées, comme une plus forte politique industrielle autour de programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle et la création de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) ou la mise en place des pôles de compétitivité.

Mais le groupe entreprise estime que cet enjeu est aussi local et val-de-marnais.

On aurait pu estimer qu'au fur et à mesure des mutations des sites industriels existants, voire en accélérant le processus, une nouvelle mixité habitat/bureau/espaces commerciaux permettrait de faire évoluer et de moderniser le tissu urbain val-de-marnais et son image. Ainsi, les grandes emprises industrielles ont fortement diminué en Ile-de-France au cours des deux dernières décennies.

Le groupe entreprises au contraire estime que l'industrie peut et doit avoir sa place dans le Val-de-Marne.

Dans le Val-de-Marne, notamment dans la vallée de la Seine, l'activité industrielle doit pouvoir trouver un « terreau » propice.

Certes, le Département a été et demeure l'un des moins « manufacturiers » de la Région Ile-de-France. L'emploi en usines ou ateliers y a cependant été important, au travers d'implantations industrielles dont il demeure des traces importantes (Sanofi-Aventis, Renault, Air Liquide, Imprimeries du Monde, de la Banque de France...), mais également au travers d'autres secteurs d'activités (des services à la population, comme les usines de traitements d'eaux ou de matériaux ; des services aux entreprises, tels les activités de sous-traitance, de réparation, de routage...)¹³.

Mais plus encore, le Val-de-Marne dispose de l'héritage culturel, de la présence d'établissements d'enseignement secondaire professionnels et techniques, de centres de R&D... qui prédisposent au maintien d'un secteur industriel significatif. Une démarche publique forte, d'aménagement mais également de sensibilisation, est désormais nécessaire afin de préserver des espaces de développement industriel.

■ Un enjeu économique, global et départemental

UNE POLITIQUE LOCALE PRESERVANT ET FAVORISANT DES LOCALISATIONS POUR L'INDUSTRIE EST LE COROLAIRE INDISPENSABLE AUX DEMARCHES PLUS GLOBALES, COMME CELLES DES POLES DE COMPETITIVITE

A l'échelle d'un territoire comme le Val-de-Marne, des bénéfices de dispositifs tels ceux des pôles de compétitivité ne peuvent être espérés que si une politique foncière et immobilière

¹³ Plus du quart des emplois en usines et ateliers relèvent d'établissement non industriels (Elisabeth Bordes-Pagès, IAURIF, 1999)

anticipatrice et volontariste permette l'implantation des projets de recherche et de développement industriel qui en sont issus.

En outre, affirmer la volonté d'un territoire d'innovations c'est aussi – ou ce devrait être aussi – préserver, sur ce territoire, des localisations pour une production industrielle.

Deux constatations permettent d'argumenter en ce sens.

Les activités de R & D sont plus efficaces lorsqu'elles sont proches de l'industrie chargée de mettre en production les innovations.

La proximité géographique entre chercheurs et ingénieurs en charge des développements constitue un atout, voire, dans certains cas, une condition nécessaire pour l'innovation et son développement industriel.

Dans une perspective de développement global, le maintien d'une place en Ile-de-France pour l'atelier et l'usine... constitue ainsi un atout.

En Val-de-Marne, le pôle santé, placé au premier rang des priorités par le Conseil général, peut aujourd'hui s'appuyer sur la présence de centres de recherche et d'hôpitaux. Son développement doit aussi pouvoir prendre appui sur le maintien d'une place pour l'industrie des sciences du vivant et de la santé.

La diversité des activités sur un territoire favorise des « pools » de compétences utiles au développement de chacune.

A titre d'illustration, dans la Vallée de la Seine, les présences autour du centre de recherche et de production de sanofi-aventis de Vitry-sur-Seine et Alfortville de savoir-faire en chaudronnerie comme celui d'Air Liquide ou de tout un tissu de PMI de sous-traitance industrielle, constituent des atouts importants.

UNE STRATEGIE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE EN VAL-DE-MARNE PERMETTRAIT DE PRESERVER DES SECTEURS STRUCTURANTS POUR L'ECONOMIE DEPARTEMENTALE, MAIS AUSSI D'EN DEVELOPPER DE NOUVEAUX

S'il est important d'accueillir de nouveaux investisseurs et de nouvelles entreprises, il est souvent plus facile et moins coûteux d'éviter le départ de celles qui sont implantées de longue date. En effet, le meilleur frein au départ est l'antériorité d'une présence sur un territoire acceptée et reconnue comme bénéfique par l'entreprise comme par la collectivité.

Des secteurs industriels en Val-de-Marne sont des points d'appui au développement économique. Leur maintien entraîne davantage (en image, en emplois tertiaires induits, en relations avec le secteur éducatif...) que la préservation des seuls emplois qu'ils représentent :

- l'agro-alimentaire :
- la santé (les biotech, la pharmacie, l'optique...) ;
- l'environnement (les éco-industries, les industries de l'énergies, de la prévention des risques...) ;
- l'électronique et la mécanique de précision...

En outre, le positionnement central du Val-de-Marne doit lui permettre de capter d'autres types d'activités industrielles, dont la nature suppose une situation en 1ère couronne :

- les activités industrielles high tech (de conception, de mise au point de prototypes), dont la localisation ne peut, souvent, s'envisager qu'au sein des bassins d'habitat des chercheurs et ingénieurs et qu'à proximité des universités et des centres de recherche ;

Tous les témoignages recueillis par le groupe entreprises se sont rejoints sur un même point : ce qui arrime l'emploi industriel en Ile-de-France, c'est la combinaison ou la proximité avec la recherche et le développement. Le bassin de recrutement des ingénieurs est d'abord en Ile-de-France.

- les activités tertiaires à caractère industriel, comme le service aux entreprises, qui recherchent une localisation au centre de leur zone de chalandise... La proximité entre l'entreprise et ses fournisseurs, ses sous-traitants est aujourd'hui un élément important des stratégies de localisation.

■ Une nécessité sociale

LE MAINTIEN D'UN TISSU INDUSTRIEL EST UN FACTEUR DE COHESION SOCIALE, DU POINT DE VUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La diversité des offres d'emplois, à l'échelle d'un bassin d'habitats et d'emplois, est bien entendu nécessaire pour permettre l'accès à l'emploi d'une population dans sa diversité de motivation, de compétence... Au-delà de ce rappel, le groupe entreprises a souhaiter souligner deux enjeux plus spécifiquement val-de-marnais.

La préservation de la diversité des filières de formation professionnelle est un enjeu de développement économique et social.

Elles sont importantes dans le Val-de-Marne et notamment dans la Vallée de la Seine et constituent pour ce territoire une vraie richesse. Parmi les principales secteurs professionnelles et techniques de ce territoire, on peut citer : Maximilien Perret (Alfortville), Fernand Léger (Ivry-sur-Seine), Jean Macé et Adolphe Chérioux (Vitry-sur-Seine), Jacques Brel (Choisy-le-Roi), Edouard Branly (Créteil), François Arago (Villeneuve-Saint-Georges)...

Cependant, les filières professionnelles, quand bien même elles proposent des débouchés au terme du cursus, subissent une forte désaffection des enfants et des familles, qui résultent bien souvent d'une mauvaise image ou d'une insuffisante connaissance des métiers vers lesquelles elles conduisent. Elles sont ainsi menacées : réduction de nombre de classes, suppressions de filières...

Pour la préservation de ces filières, mais aussi pour la conduite de ces formations (la possibilité de stages, l'interventions de professionnels dans les enseignements...), l'implantation à proximité d'entreprises de nature industrielle est une nécessité.

La possibilité, pour des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, d'accéder à l'emploi industriel c'est leur apporter l'opportunité d'une intégration dans un cadre professionnel structurant.

On peut en effet souligner le rôle intégrateur et structurant de « l'usine », compte tenu de l'ancrage local de ces activités qui, du fait des équipements lourds qu'elles requièrent, s'inscrivent durablement dans un territoire, comme par exemple Bio Springer à Maisons-Alfort ou Sanofi-Aventis à Vitry-sur-Seine.

L'industrie, plus consommatrice d'actifs lourds que le tertiaire est plus difficile à déménager. En outre, elle apporte et représente des qualifications et des métiers tangibles. Dans un territoire elle constitue ainsi un repère stabilisateur. Face aux inquiétudes de l'entrée dans la vie active, exprimée par une proportion importante de jeune au terme de leur parcours scolaire et manifestée de façon parfois violente, en banlieue parisienne, l'emploi en industrie représente un cadre intégrateur et stabilisateur.

LA PRESERVATION D'UN SECTEUR INDUSTRIEL REpond EGALEMENT AU SOUCI D'EQUILIBRE SOCIAL ET URBAIN

A l'échelle de la région, une répartition équilibrée des implantations industrielles est facteur de rationalité dans le fonctionnement et la gestion des territoires franciliens

Le glissement de l'emploi industriel en grande couronne ou aux franges de l'Ile-de-France (quand ce n'est au-delà des limites régionales, dans le Grand bassin parisien) pose un problème d'équilibre régional, de distance entre bassins d'habitat et bassins d'emploi, de circulation, des personnes mais aussi des biens... Préserver des emprises industrielles dans la zone agglomérée c'est contribuer à limiter l'étalement urbain.

Au niveau local également, la préservation d'un secteur industriel est un facteur d'équilibre

Généralement, la petite couronne parisienne connaît un double phénomène de rétrécissement de sa base économique et sociale (baisse du nombre d'emplois, désindustrialisation ; déménagement des classes moyennes vers la seconde couronne du fait de l'augmentation des prix fonciers ...) et de « spécialisation vers le haut » (renforcement des activités tertiaires, de R & D...). Ces processus non maîtrisés peuvent créer des « tensions » urbaines et sociales, un écart grandissant entre une population en difficulté, peu mobile, ancrée localement, et un environnement urbain et économique renouvelés. Cette situation est fortement apparente en Plaine-Saint-Denis. Favoriser la diversité des emplois, préserver une place à l'industrie, permet de limiter ces « fractures » urbaines.

Dans le Val-de-Marne, notamment en Seine-Amont, l'activité industrielle peut trouver un « terreau » propice (en formations professionnelles et techniques du secondaire, en formations d'ingénieurs, en présence de centres de R&D...). Il est également nécessaire et stratégique de lui prévoir un espace.

2 | Des premières pistes de travail pour favoriser le maintien d'un tissu d'activités industrielles en milieu urbain dense, en Val-de-Marne

Si une politique industrielle départementale est nécessaire, elle est aussi possible.

Elle peut prendre corps, très concrètement, au sein de plusieurs secteurs d'activités. Elle peut s'appuyer sur des politiques dont la mise en œuvre appartient aux territoires.

Le groupe entreprise soumet trois pistes d'actions, qui relèvent du cadre des compétences des institutions départementales et communales ou intercommunales.

Des secteurs industriels qui peuvent, en Val-de-Marne, fonder une « stratégie industrielle » : santé ; agro-alimentaire ; éco-industries...

Des secteurs économiques traditionnels en Val-de-Marne comme l'agro-alimentaire, la santé (les biotech, la pharmacie, l'optique...), l'environnement (les éco-industries, les industries de l'énergies, de la prévention des risques...) ou l'électronique et la mécanique de précision... demeurent des secteurs d'avenir, sur lesquels fonder un développement.

Ils bénéficient, en Val-de-Marne, de la présence de pôles de recherche (Université Paris XII, Paris Sud XI, Paris VI Pierre et Marie Curie, ENS Cachan, ENVA).

Ils relèvent, pour partie, de pôles de compétitivité franciliens labellisés ou en projet :

- le pôle de compétitivité à dimension mondiale Medicen (santé, biotech, pharmacie)
- le pôle de compétitivité à dimension mondiale Systém@tic (Télécoms, Sécurité-Défense, Automobile-Transports, Outils de Conception et Développement de Systèmes)
- le pôle de compétitivité à dimension mondiale Cap Digital (image, multimédia et vie numérique)
- le pôle de compétitivité Ville et mobilités durables (génie urbain, construction)
- le projet de pôle de compétitivité dans l'agro-alimentaire autour du marché d'intérêt national de Rungis.

Trois pistes de travail :

■ Réconcilier l'industrie et l'habitant

Les évolutions des profils démographiques et socioprofessionnels des habitants du Val-de-Marne contribuent à la méfiance envers l'usine. Lorsque le voisinage de l'usine était composé des salariés qui y travaillaient, la cohabitation était facile. Maintenant que la forte hausse du coût du logement a repoussé les foyers à revenus modestes à l'extérieur de la petite couronne et qu'ils ont été remplacés par des catégories socio-professionnelles

supérieures, elles-mêmes chassées de Paris par le prix de l'immobilier, l'incompréhension est forte. L'acquéreur d'un logement au prix élevé ne comprend pas qu'on laisse encore en activité, en face de sa résidence neuve, une usine et ses nuisances.

Convaincre de l'intérêt, à l'échelle d'un département comme le Val-de-Marne, d'un tissu d'activités mixte (et non entièrement tertiaire) est une première démarche. Les arguments ont été énoncés dans la première partie.

Des actions de sensibilisation sont nécessaires, en direction des collectivités locales et des riverains. Le Département peut y contribuer.

Ce point a été souligné déjà par le Conseil Economique et Social Régional : les collectivités publiques départementales, communales et intercommunales « ont pour rôle de se saisir des enjeux industriels de leur territoire et de les faire partager à la population, d'aider les entreprises à se maintenir sur le territoire par une organisation maximale de la circulation des biens et des personnes, de la gestion des déchets, etc... ». Souvent prime une sorte de principe de précaution et d'attitude NYMBY (Not in my backyard). « Les collectivités locales doivent être incitées à surmonter les refus des populations et à accepter d'accueillir des entreprises industrielles » ¹⁴.

Des actions de sensibilisation peuvent avoir pour objectif de favoriser une meilleure connaissance des activités industrielles.

Des initiatives de concertation locale, entre industriels et riverains, comme celles dont le groupe entreprises a reçu le témoignage aux Ardoines à Vitry-sur-Seine ou à Fontenay-sous-Bois pourraient être systématisées.

Au-delà, des actions de sensibilisation pourraient être conduites :

- en partenariat avec le Comité départemental du tourisme, afin d'organiser des journées portes-ouvertes, des visites de sites industriels ;
 - en partenariat avec l'Education Nationale et les Missions locales pour l'emploi, à la fois pour développer dans les écoles la pédagogie sur l'innovation, sur la culture du risque et sur le bilan coût/avantage, etc., mais aussi pour corriger le déficit de connaissance et d'image dont souffrent les filières professionnelles et les métiers de l'industrie.
- De telles actions de communication entreraient opportunément dans le cadre du plan d'actions que souhaite initier la collectivité départementale en faveur de l'égalité homme-femme. Parmi les opinions couramment entendues sur les métiers industriels et erronées, il y a en effet celles qui ont pour conséquence de détourner les filles de ces filières professionnelles.

Des prises de position des décideurs publics locaux, dans le cadre d'une « charte sur le maintien et le développement de l'industrie en Val-de-Marne » rendraient cette orientation départementale forte et lisible.

Elle donnerait l'assurance aux industriels, qui ont intérêt souvent à se maintenir ou s'implanter en première couronne parisienne, que c'est du domaine de l'acceptable et du possible et qu'ils pourront trouver, en Val-de-Marne, l'accueil et le partenariat qui leur permettront de mener à bien leur projet.

¹⁴ Isabelle Drochon, L'industrie en Ile-de-France : son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région, rapport au CESR, octobre 2005, page 58

■ Dédier durablement des espaces au développement des activités industrielles

Une politique locale foncier et d'aménagement est le complément indispensable des politiques d'aide à la création ou au développement des activités industrielles (démarche des pôles de compétitivité, aide à l'innovation...).

Elle doit avoir pour objectif de préserver ou créer des emprises à vocation industrielle et d'en gérer l'interface avec le tissu urbain aux alentours. L'objectif doit être d'éviter un enserrement trop important dans un tissu urbain trop dense.

Bio Spinger à Maisons-Alfort, Essilor à Créteil, par exemple, éprouvent la contrainte d'un voisinage devenu, au fil du temps, très proche de leurs établissements industriels. Air Liquide à Vitry-sur-Seine aujourd'hui inséré dans une zone industrielle qui peut supporter son activité et ses nuisances (bruits et transports exceptionnels), exprime l'appréhension que les développements urbains et la construction de logements sur le secteur des Ardoines n'entraîne à terme le rejet de son entreprise.

Le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France identifie cet enjeu pour l'aménagement régional.

Parmi les propositions du chapitre sur « la diversification de l'emploi et de l'activité économique », on peut relever¹⁵ :

- instaurer des conditions d'implantation pour les grands sites d'activités industrielles (concentration des extensions urbaines destinées à l'accueil d'activités... ; localisations limitant les déplacements motorisés et le transport routier de marchandises au profit de modes alternatifs... ; gestion écologique des zones d'activités).
- moderniser les sites industriels existants.

Il énonce également l'objectif d'un projet fort et fédérateur autour du fleuve présenté comme un site stratégique pour le développement régional (« un fleuve ouvert à la ville et une ville ouverte sur le fleuve », « un corridor fluvial conforté dans sa vocation économique »).

Ces réflexions, portées par Mireille Ferri, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, visent notamment à redévelopper l'industrie en Ile-de-France en Seine-Amont et Seine-Aval. Elles peuvent constituer un point d'appui pour une dynamique en Val-de-Marne.

Dans cet objectif, l'action foncière régionale et départementale, ainsi que la réglementation d'urbanisme et la politique d'aménagement, peuvent agir sur deux éléments principaux.

UNE POLITIQUE POUR RECONSTITUER OU PRESERVER ET PROTEGER DES EMPRISES INDUSTRIELLES

Préserver les emprises à vocation industrielle d'une évolution de leur structure par « mitage » ou « grignotage ».

Cette action doit permettre d'éviter les desaffectations de sites industriels du fait de la pression de nouveaux riverains. Elle doit également favoriser la préservation de sites de grandes dimensions, en raison des besoins en superficie des activités industrielles, mais aussi pour permettre l'établissement dans leur environnement de PMI de sous-traitances industrielles.

¹⁵ « Une vision régionale pour l'Ile-de-France. Les orientations de la région pour la révision du schéma directeur », juin 2006, pages 72 et 104-105.

Combattre les spéculations foncières sur les emprises à vocation industrielle.

Le renchérissement du foncier est un obstacle à l'installation d'activités nouvelles mais aussi une incitation au départ. La valeur des terrains dans le bilan des entreprises installées depuis longtemps est très inférieure au prix du marché. Il peut être tentant de réaliser une réserve foncière en quittant la proximité de Paris. Ce déménagement s'accompagne en général d'une restructuration des activités. Aucun chef d'entreprise ne peut en une année créer autant de valeur que ne peut le faire une spéculation immobilière sur un terrain bien situé. Toute action visant à desserrer la contrainte foncière découragera les départs.

Prévoir ou favoriser la diversité des bâtis que requiert l'activité industrielle : bureaux-laboratoires pour fonctions tertiaires ; locaux d'activité ou usines traditionnelles pour activités de fabrication ; espaces pour stockage, entreposage, vente...

Ces actions pourraient mobiliser, entre autre, la nouvelle Agence foncière régionale.

UNE POLITIQUE POUR MIEUX INTEGRER LES SITES INDUSTRIELS DANS LEUR ENVIRONNEMENT URBAIN

Faire du logement des salariés un levier en favorisant ces constructions aux abords des sites industriels

L'objectif d'une plus grande mixité urbaine, entre habitat et activités, doit pouvoir être développé en cohérence avec celui de la préservation d'emprises à vocations industrielles. Mais loin d'opposer ces deux objectifs, le groupe entreprises suggère des convergences.

Les industriels val-de-marnais ont partagé deux constatations dont l'incohérence apparaît rapidement :

- des salariés qui vont habiter en très lointaine couronne, compte tenu des prix du logement en région parisienne et de leur inaccessibilité pour des petits salaires ;
- des promoteurs qui développent de l'accession libre au voisinage immédiat des sites industriels et qui, de ce fait, installent des personnes dont l'intérêt de riverain et de propriétaire, attentif à la valorisation de leur foncier, sera d'obtenir le déménagement de l'usine.

Une action foncière anticipatrice autour des sites industriels, forte et ciblée sur le logement locatif pour salarié, diminuerait la « pression foncière » et permettrait de palier en partie le problème du surcoût de la main-d'œuvre en Ile-de-France.

Mieux relier les sites industriels aux centres urbains

En outre, pour des sites qui sont, en général et par nature, éloignés des centres urbains et des principaux points d'accès aux transports en commun, il convient de prendre en compte les besoins particuliers:

- de signalétique, des zones industrielles et des entreprises qui y sont implantées ;
- de transport en commun, dont les horaires doivent prendre en compte les rythmes particuliers qui sont ceux de l'usine. Les transports en commun ne sont pas adaptés aux temps décalés sur lesquels fonctionne l'usine. L'embauche est plus tôt le matin ; des équipes se relaient plus tard le soir...

■ Favoriser une politique départementale d'accompagnement dans les démarches de résolution des contraintes environnementales

Les normes environnementales, européennes et nationales, par leurs exigences accrues, visent à supprimer ou à limiter autant que possible les risques et les nuisances pour l'environnement des activités industrielles. Elles constituent un élément important dans l'évolution du secteur industriel et favorisent fortement l'innovation et la modernisation de ses appareils productifs.

Elles peuvent également, dans certains cas, constituer des contraintes que ne peuvent relever certaines entreprises, dans le court terme des délais d'application de ces normes.

Dans le double objectif de préserver les activités industrielles val-de-marnaises et de favoriser la prise en compte des nouvelles normes environnementales, le groupe entreprises suggère des démarches systématiques d'accompagnement, de la part de services de l'Etat, dans le cadre de « programme de mise aux normes environnementales ».

Sans remise en cause du principe de respect des normes, ils doivent permettre de gérer, en accord avec l'Etat, le calendrier et les modalités de mise en œuvre.